



VILLE DE
MONTREAL

SERVICE DU PERSONNEL

DESCRIPTION QUALIFICATION
D'EMPLOI, DE FONCTION OU DE POSTE

MANUELS
FONCTIONNAIRES
CONTREMAÎTRES
AUTRES

titre	code	groupe de traitement
MECANICIEN D'INSTRUMENTS	579C	13

NATURE ET CARACTERISTIQUES DE LA FONCTION

Travaux comportant la réparation et l'entretien des compteurs de stationnement ou autres instruments comportant un mécanisme d'horlogerie.

Le travail s'accomplit sous direction. L'employé le reçoit sous forme de directives orales ou écrites. Il est principalement tenu de remettre en bon état les compteurs de stationnement ou autres instruments qui lui sont confiés et d'en assurer le bon fonctionnement, en accomplissant les travaux de réparation et d'entretien nécessaires. Les rapports quotidiens qu'il remet à un employé de rang supérieur permettent à ce dernier de contrôler le travail accompli.

EXEMPLES DES TACHES ACCOMPLIES

1. Entretien, répare le mécanisme des compteurs de stationnement; en fait l'installation ou l'enlèvement; répare ou remplace, au besoin, les supports des compteurs.
2. Vérifie le fonctionnement des compteurs faisant l'objet de plaintes de la part des usagers; fait rapport en conséquence.
3. Répare divers instruments tels que poinçonneuses, chronomètres et horloges.
4. Prépare les demandes de matériel nécessaire aux travaux; rédige, quotidiennement, un rapport de ses activités.
5. Conduit un véhicule automobile dans l'exercice de sa fonction; s'assure du bon état de fonctionnement de son véhicule.

Le 12 août 1966
Revisé le 21 juin 1977
Revisé le 7 juin 1978

signature	jour	mois	année	signature
<i>[Signature]</i>	14	11	78	<i>[Signature]</i>



VILLE DE
MONTREAL

SERVICE DU PERSONNEL

DESCRIPTION QUALIFICATION
D'EMPLOI, DE FONCTION OU DE POSTE

MANUELS
FONCTIONNAIRES
CONTRERMAÎTRES
AUTRES

titre MECANICIEN D'INSTRUMENTS	code	groupe de traitement
-----------------------------------	------	----------------------

QUALITES REQUISES

Bonnes connaissances:

- du français parlé et écrit;
- du fonctionnement d'instruments divers comportant un mécanisme d'horlogerie;
- des techniques, des pratiques et de l'outillage utilisés dans l'exercice du métier.

Habilités:

- à diagnostiquer les défauts;
- à utiliser l'outillage nécessaire au travail;
- à effectuer les travaux selon les règles du métier;
- à faire preuve de dextérité et de précision.

Degré minimum d'instruction et d'expérience

Instruction:

Détenir un certificat d'études du niveau secondaire, pertinent à la fonction, d'une institution reconnue par le Ministère de l'Education

Expérience:

Quelque expérience dans un travail se rapportant à la réparation et à l'entretien d'instruments comportant un mécanisme d'horlogerie

ou

toute combinaison d'instruction et d'expérience permettant à l'employé d'accomplir la fonction.

Posséder une licence valide de chauffeur et avoir subi avec succès les examens de conduite administrés par l'école d'entraînement des chauffeurs de la Ville.

Le 12 août 1966
Revisé le 21 juin 1977
Revisé le 7 juin 1978

signature

[Signature]

jour mois année

14 11 78

signature

[Signature]
[Signature]